

## **Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 2 février 2022**

L'Assemblée a discuté des résultats de l'enquête sur les conditions de travail et de carrière des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche ainsi que du plan d'action proposant des mesures très concrètes pour les quatre prochaines années (Enquête-CCER-2021).

En effet, le rectorat a ouvert une consultation sur le plan d'action auprès du Comité d'Ethique et de Déontologie ainsi que du Conseil d'Orientation Stratégique, du Conseil Rectorat Décanat, de l'Assemblée de l'Université et de la Commission du Personnel. Le délai de réponse est fixé au 18 février.

L'Assemblée, après un débat nourri, a voté la motion suivante :

- Vu l'enquête auprès du CCER présentée par le rectorat,
  - Vu le plan d'action proposé par le rectorat,
1. Reconnaît les difficultés rencontrées par les membres du CCER et le besoin d'œuvrer à l'amélioration de leur condition de travail et leurs perspectives de carrière (sans préjudice des conditions de travail des autres corps)
  2. Préavise positivement le processus enclenché et appelle à la mise en place en priorité des mesures visant à une mise en conformité avec le droit du travail et l'interdiction du harcèlement.
  3. Reconnaît le besoin d'un suivi de l'impact des mesures prises tout en soulignant le besoin de faire progresser les méthodes d'enquête en appliquant une méthodologie d'analyse scientifique solide.
  4. Appelle à la mise en place de processus consultatifs au sein de chaque faculté et auprès des associations représentant les différents corps pour accompagner la conception et la mise-en-œuvre de ces mesures.
  5. Charge le bureau d'élaborer une synthèse des positions exprimées par les différents corps sur les mesures concrètes, à valider par e-mail et à joindre en annexe à la présente motion.

La réponse au Plan d'action du rectorat et aux mesures proposées est donc en cours d'élaboration et sera mise en ligne dès son envoi au rectorat.

La séance s'est poursuivie à huis clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur. Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'État, a été auditionnée à cet effet en présence de la Présidente du Conseil d'Orientation Stratégique, Mme Barbara Haering.

La séance a été levée à 21 heures 15.